

Vadémécum sur le déroulement de l'entretien du comité de suivi

Le comité de suivi doit convenir d'un entretien avec le doctorant **avant la demande de réinscription en 3ème année**. Ce comité devra à nouveau se réunir pour chaque demande de réinscription au-delà de la 3ème année. L'examen de la demande de réinscription à partir de la 3ème année est conditionné au retour du formulaire.

Ce comité de suivi est constitué au minimum de 3 personnes : le tuteur, d'au moins une personnalité extérieure à Sorbonne Paris Nord ayant des compétences scientifiques pour évaluer les travaux et le représentant de l'ED. Les personnes directement impliquées dans les travaux de thèses du doctorant ne peuvent pas faire partie du comité de suivi (en particulier, la **direction de thèse ne fait pas parti du comité de suivi**).

C'est le **représentant de l'ED qui est en charge d'organiser l'entretien**.

L'entretien.

L'entretien se déroule en deux temps, suivi d'une délibération et d'une restitution orale au doctorant. En voici les détails :

- Une présentation scientifique du doctorant suivi d'une séance de questions scientifiques. Il est fortement recommandé que la direction de thèse (directeur.s et co-encadrant) soit présente à cette phase. **La présentation orale du doctorant de devra pas dépasser 20 minutes.**
- Une discussion du comité avec le doctorant d'une durée minimum de 15 minutes **en absence de la direction de thèse**. Cette discussion porte sur le déroulement de la thèse, les conditions de travail du doctorant (intégration dans le laboratoire, relation avec ses encadrants et avec les autres doctorants, mise à disposition de matériel), le suivi des formations doctorales, la mobilité et la participation à des conférences nationales et internationales,...
- Optionnel mais fortement recommandé par l'ED, un entretien avec la direction de thèse en l'absence du doctorant.
- Une délibération à huit-clos du comité et la rédaction du formulaire.
- Une restitution au doctorant en absence de la direction de thèse.

Après l'entretien

A la suite de l'entretien, **le représentant de l'ED doit renvoyer le formulaire** complété à l'ED (ecole-doctorale.galilee@univ-paris13.fr). Ce formulaire incluant d'éventuelles recommandations ou un rapport de synthèse en cas de problèmes identifiés, sera examiné/validé par l'ED puis renvoyé au représentant pour diffusion au doctorant, à la direction de thèse et au directeur d'unité. Si l'une des parties n'est pas satisfaite du compte rendu du comité fait *via* le formulaire, elle dispose de 15 jours à compter de sa réception pour contacter la direction de l'ED (directeur-ecoledoc-galilee@univ-paris13.fr).

En cas de difficultés avérées et soulignées par le comité de suivi, un deuxième entretien sera mis en place avec l'ensemble des parties afin de définir des objectifs précis permettant la continuation et la soutenance de la thèse dans les meilleures conditions.